Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D10CM20251209-DE

Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 9 décembre 2025

Le mardi 9 décembre 2025, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents ou représentés : 23 présents et 2 procurations

Présents : Ronan CRÉDOU, Maire,

Gaëlle BERROU, Nelly STÉPHAN, Marcel GARREC, Stéphane DAOULAS, Adjoints,

Philippe LE BRIGAND, Bernard LE BRETON, Françoise FAILLER, Alain TOULEMONT, Patrice HÉLIAS, Catherine TIRILLY, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Linda LAPPART, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH, Raoul GLOAGUEN, Valérie LE BELLEC, Marie-Thérèse GOUZIEN, Guillaume AUTRET, Conseillers Municipaux,

Ont donné pouvoir : Martine RENIER (procuration à Françoise FAILLER), Ludovic STEPHANT (procuration à : Gilles GUEURET),

Absentes : Angélique TERRÉ (excusée), Mélina KERNINON,

Secrétaire de séance : Guillaume LE ROUX a été élu secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2025 – D 10 (1/2) – CM du 9.12.2025	Classification : 7.10 - Divers
OBJET : Projet de construction ALSH – Plan de financement	

Rapporteure : Nelly STÉPHAN, adjointe au Maire

La rapporteure propose au conseil municipal de mettre à jour le plan de financement de l'opération « construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement » pour tenir compte de tous les financements sollicités.

Elle rappelle que le projet est mené en partenariat et co-maîtrise d'œuvre avec l'OPAC de Quimper Cornouaille.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
AMO - honoraires	165 000 €	Région (BVB)	100 000 €
Etudes annexes	50 000 €	DETR 2023	100 000 €
Construction	980 000 €	CAF -Plan Mercredi	300 000 €
(dont Mobilier : 73 500)		CAF mobilier	11 400 €
Divers *(Reproduction, publicité, ...)*	5 000 €		
Révisions	50 000 €	Autofinancement	788 600 €
Aléas	50 000 €		
Total	1 300 000 €	Total	1 300 000 €

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D10CM20251209-DE

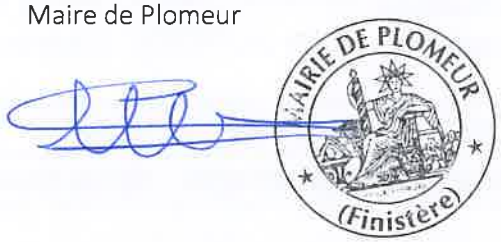
N° acte : 2025 – D 10 (2/2) – CM du 9.12.2025	Classification : 7.10 - Divers
OBJET : Projet de construction ALSH – Plan de financement	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **Valide** la proposition telle que présentée ;
- **Adopte** le plan de financement ;
- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Bretagne au titre de l'accompagnement financier de programme « Bien Vivre en Bretagne » à hauteur de 100 000 € ;
- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention auprès de la CAF dans le cadre du plan mercredi ;
- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR ;
- **Prévoit** les inscriptions budgétaires.

Pour extrait certifié conforme,
Plomeur, le 9 décembre 2025

Ronan CRÉDOU,
Maire de Plomeur



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.